

VILLE DE



CAPESTANG

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Cap' Petite
Enfance



**UNE AIDE
FINANCIÈRE
POUR LA
GARDE DES
TOUT-PETITS**



VOUS FAITES GARDER VOS ENFANTS À LA CRÈCHE OU PAR UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ?

Avec Cap'Petite Enfance, le Centre Communal d'Action Sociale vous accompagne financièrement !

- * **Un dispositif simple** : des formalités d'inscription réduites
- * Pour les enfants **depuis leur naissance jusqu'à l'entrée à l'école**
- * Une aide **en fonction de vos revenus**

Quotient familial	Montant de l'aide mensuelle par enfant
Inférieur ou égal à 500 €	50 % du reste à charge plafonné à 70 €
Entre 500 € et 1200 €	35 % du reste à charge plafonné à 45 €
Supérieur ou égal à 1200 €	20 % du reste à charge plafonné à 35 €

L'aide sera versée par trimestre

Dossiers d'inscription à retirer auprès du secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale (à la Mairie).